RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00370
Numéro SIREN : 848 266 979
Nom ou dénomination : AGENCE SGO

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2023 sous le numéro de dépôt 8829

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** 8829 **N° 2033-A 2022**

Désignation de l'entreprise : Société S.G.O — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 9 Rue Victor Hugo 35000 RENNES

Numéro SIRET * : 84826697900022

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 30042022 Net 3	Exercice N-1 clos le 30042021 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028		030		
	Immobilisations financières * (1)		040	631 434	042	631 434	631 434
	Total I (5)		044	631 434	048	631 434	631 434
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
	STOCKS Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070		8 400
		Autres * (3)	072	5 533	074	5 533	38 433
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	88 117	086	88 117	32 603
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	93 650	098	93 650	79 436
	Total général (I+II)		110	725 084	112	725 084	710 870

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES — Capital social ou individuel *	120	1 000	1 000
Ecarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126	100	100
Réserves réglementées*	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	175 945	19 428
Report à nouveau	134		
Résultat de l'exercice	136	183 430	156 517
Provisions réglementées	140		
Total I	142	360 475	177 045
Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4) — Emprunts et dettes assimilées	156	261 264	312 097
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	5 151	2 284
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 88 349)	172	98 194	219 444
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	364 609	533 824
Total général (I + II + III)	180	725 084	710 870

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	208 536
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SG

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2022

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société S.G.O

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 30042022	Exercice N-1 clos le 30042021
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * (dont export et livraisons intracommunautaires)	209		
	Production vendue : biens	215		
	Production vendue : services *	217		
		210		
		214		
		218	126 000	112 000
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222		
	Production immobilisée *	224		
	Subventions d'exploitation reçues	226		
	Autres produits	230		1
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	232	126 000	112 001
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234		
	Variation de stock (marchandises) *	236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)	238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *	240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)	242	44 367	34 043
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 : 662)	244	1 449	1 557
	Rémunérations du personnel *	250	68 097	54 349
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	252	26 065	20 456
	Dotations aux amortissements *	254		
	Dotations aux provisions	256		
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
		262	77	87
	Total des charges d'exploitation (II)	264	140 054	110 491
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	270	(14 054)	1 510
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280	200 000	160 000
	Produits exceptionnels (IV)	290		238
	Charges financières (V)	294	2 516	3 160
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347	(VI)		1 798
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306		273
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)	310	183 430	156 517
	B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	183 430	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles *	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)	324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330	10 000	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option ; (Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Resultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997		
	Entreprise nouvelles (44 sexies) 986 ; Zone franche urbaine (44 octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127 ; Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981 ; Jeune entreprise innovante (44 sexies A) 989 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991			
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345 ; Investissements outre-mer 344 ; Créance due au report en arriere du déficit 346 ; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992	350	200 000	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G ; Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		354 6 570
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)	356		
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :	360		
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372 6 570

SG

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Désignation de l'entreprise : Société S.G.O — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	631 434	482		484		486	631 434	631 434
TOTAL		490	631 434	492		494		496	631 434	631 434

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Dossier N° 130335 en Euros — Edité le 06/08/2022 à 16 41 — Igam RENNES

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

AGENCE SGO

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 Rue Victor Hugo
35000 RENNES
848 266 979 R.C.S. RENNES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 OCTOBRE 2022

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2022

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 avril 2022 s'élevant à 183 430 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	183 430 euros
Un prélèvement sur le compte "autres réserves" :	16 570 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	200 000 euros
A titre de dividende global à l'associé unique Soit 2 000 euros par action	200 000 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 avril 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 200 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 30 avril 2020 :
120 000 euros, soit 1 200 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 120 000 euros

Exercice clos le 30 avril 2021 : Néant

Certifié conforme
Le Président

